

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 7 JUILLET 2016

A 20 HEURES

Tous présents

Lecture de l'ordre du jour

VOTE POUR SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION

INTERCOMMUNALE : Monsieur le maire demande un vote à bulletin secret pour la proposition de Monsieur le Préfet. Onze bulletins trouvés dans l'urne : 11 pour la proposition de Monsieur le Préfet.

ACHAT D'UN BATIMENT POUR LA CREATION D'UN COMMERCE : Tous les documents ont été transmis au notaire. Pas de compromis. L'offre d'achat de 58 000 euros a été acceptée sans le garage. L'acquisition peut se faire dès que le notaire sera prêt. Monsieur le Maire a contacté l'architecte conseil de la communauté de communes qui interviendra dès que la commune aura les clés.

Le conseil demande à ce que les travaux se fassent dans les meilleurs délais.

ZONE ARTISANALE : travaux prévus ont été terminés. Prévoir un changement de boîtier pour le rideau métallique. Faire changer le nom pour le compteur d'eau qui est actuellement au nom de la commune et le mettre au nom de la Rumeur Libre.

VOIRIE : Fauchage effectué pour 35 heures et demi pour un montant de 1 917 euros.

Pour la voirie intercommunale un montant de 57 000 euros pour 2016 est prévu. Sont prévus comme travaux : une partie du chemin de Montmain – la descente de la salle des fêtes – une partie du chemin de Montcellier de chez Gaudron à la limite de Bussières – la descente de la zone artisanale en partie jusqu'au garagiste le reste sera en gravillons rouges –

Monsieur le Maire va retourner les devis acceptés pour 2016 pour des travaux prévus en septembre.

Vers la zone artisanale prévoir une barrière en rondins pour sécuriser la place.

Le conseil demande un miroir pour la sortie du garagiste. Monsieur le Maire se renseigne pour connaître la réglementation.

Le maire rappelle que c'est la dernière année que la communauté de communes a la compétence voirie.

EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN MALADIE : Un contrat à durée déterminée a été signé pour 24 heures jusqu'au 31 août à Monsieur VIGNE Marc de Pinay. Contrat renouvelable en fonction de l'arrêt de l'agent.

AGENT DE MAITRISE : Monsieur le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour créer le poste d'agent de maîtrise à la commune. A l'unanimité le conseil est d'accord.

ACHAT D'UN DESHERBEUR DANS LE CADRE DE LA CHARTRE 0% PESTICIDE : Une demande de subvention a été transmise à l'Agence de l'eau pour l'achat d'un désherbeur. Devis 2 900 euros H.T. par Roanne Tronçonneuse. Subvention de 50 % prévue.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL CONSTRUCTIBLE : Monsieur et Madame MOLLON se sont portés acquéreurs de la parcelle à Bouchouchette. La commune prendra en charge la mise en place d'un tuyau assainissement pour un montant de 1 431 euros H.T.

Ce terrain est vendu au tarif de 13 euros le m², bornage à la charge des acquéreurs. Le chemin jouxtant cette parcelle reste propriété de la commune.

STATION EPURATION : Les travaux avancent sans problème. Les clôtures seront faites en septembre par l'entreprise Giraudias.

RYTHMES SCOLAIRES 2016/2017 : le point a été fait sur les écoles St Cyr / Ste Colombe. Les inscriptions pour l'année en cours ne sont pas toutes revenues.

Bon bilan des activités pour l'année 2015/2016. Bonne organisation pour les activités.

Une rencontre avec les instituteurs sera prévue avec les élus.

LOCATION LOGEMENT DE FONCTION : ce logement a été loué jusqu'au mois d'août au tarif de 450 euros par mois. Eau et électricité en sus.

FESTIVITES DU 14 JUILLET : festivités qui se dérouleront le 13 au soir. Feu artifice payé par la commune. Une assiette anglaise sera servie au tarif de 5 euros ; gratuits pour les enfants en dessous de 10 ans. Monsieur le maire et Louis Denis tiendront la caisse des repas. Des tickets de repas gratuits seront distribués aux bénévoles.

CONCERT DU MOIS D'AOUT : il aura lieu à Ste Colombe les 12-13 et 14 août.

Le vin d'honneur sera pris en charge par la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Site internet : les élus donnent leur avis sur la présentation du nouveau site. Un modèle est choisi.

Réflexion sur la mini crèche : des élus ont visité les locaux afin de vérifier si ce projet peut s'insérer dans ce cadre en fonction du cahier des charges. Une étude sera approfondie pour concrétiser ce projet.

Permanence parlementaire : Elle aura lieu le mardi 19 juillet de 17 h30 à 19 heures salle de réunions de la mairie ouverte au public.

Vente de bois : un premier devis de 8700 euros par la société Fessy et un deuxième devis de 9 750 euros par la société Coforet. La société Coforet est retenue. Coupe à blanc qui se ferait vers octobre-novembre.

Réunion des présidents de société : Elle aura lieu le vendredi 9 septembre 2016 à 20 heures salle de la cure.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 23 SEPTEMBRE A 20 HEURES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.